

Au sommaire

3 ACTES COURANTS - IMMOBILIER

Baux d'habitation et à usage mixte. Reconduction de l'évolution de certains loyers dans le cadre d'une location ou d'un renouvellement de bail

Urbanisme / Construction. Intérêt à agir contre un permis de construire et signature tardive de la promesse de vente

5 FAMILLE - PATRIMOINE

Successions / Libéralités. Révocation frauduleuse d'une donation et recel successoral

6 FISCAL

Procédure fiscale. Obligations fiscales des sociétés suisses pour leurs actifs immobiliers en France

Impôts et taxes. Traitement fiscal des constructions édifiées en infraction avec les règles d'urbanisme

8 PROFESSION

Responsabilité notariale. Violation d'un pacte de préférence, incertitude de la perte de chance et responsabilité du notaire

Responsabilité notariale. Portée de l'opposition à partage liée à une procédure judiciaire et répartition du prix de vente

À LA Une

Illicéité de certaines clauses financières du bail rural

Un arrêt publié de la Cour de cassation du 2 juillet 2026 rappelle le caractère d'ordre public des dispositions du Code rural relatives à la fixation du fermage et à l'interdiction de certaines remises de fonds. Cette décision rappelle deux points essentiels pour les rédacteurs de baux ruraux :

- l'illicéité du dépôt de garantie dans un bail rural ;
- et l'obligation de ventilation du fermage entre les bâtiments d'habitation et ceux affectés à l'exploitation.

La haute juridiction énonce, par ailleurs, les sanctions du non-respect de ces impératifs, lesquelles sont particulièrement sévères.

> LIRE P. 1